

Didier Grimault fait une présentation du programme de l'après-midi. Puis Jacques Nassif prend la parole: Je remercie nos amis de Tours de nous accueillir, je remercie aussi les participants non membres des Cartels: ils sont les bienvenus. Notre travail se veut en effet collectif; nous cherchons à faire jouer la discussion, le débat est en cours...

J'avais lancé cet enseignement à Paris, il y a un mois, en proposant une articulation entre une clinique de l'inceste, et ce quasi-inceste de la situation analytique, pour faire en sorte que l'amour en cause sur ces deux scènes (Freud écrivait à Jung que l'inconscient que désire rien d'autre que l'inceste) puisse être « analyse »... Allons-y...

#### I. GENEVIÈVE THOUVEMN

Parler « à propos de l'inceste », accolé à ces deux signifiants de « psychanalyse » et de « cruauté » n'est pas tâche aisée.

Voici les quelques réflexions qui me sont venues à ce sujet.

Tout d'abord, comment la question de l'inceste at-elle été abordée par Freud, dans la fraîcheur de ses découvertes? De la double position qu'il n'abandonnera jamais:

- en tant qu'homme de science, il interroge historiens, linguistes, ethnologues, philosophes, etc.

- en tant qu'analyste, il entend ses patientes qui vont l'amener à des révisions parfois déchirantes.

Sa correspondance avec FLIESS témoigne déjà de cette double démarche: dès 1897, Freud aborde la question de l'inceste sur un mode qui annonce très nettement les positions qu'il va développer dans « Morale sexuelle civilisée et sexualité moderne », dans Totem et Tabou, puis dans Malaise dans la civilisation.

On peut lire, en effet, dans le « Manuscrit N »: « L'horreur qu'inspire l'inceste, acte impie, repose

Compte rendu

#### APRÈS-MIDI D'ENSEIGNEMENTS COLLECTIFS

Tours

Le 27 octobre 1992

sur le fait que, par suite d'une vie sexuelle commune (même à l'époque de l'enfance), les membres d'une même famille sont en permanence solidaires et deviennent incapables de se lier à des étrangers.

Ainsi, l'inceste est un fait anti-social auquel, pour exister, la civilisation a dû peu à peu renoncer... »

En 1908, (passim) « notre morale sexuelle civilisée vaut les sacrifices qu'elle nous impose, surtout si nous sommes si dépendants de l'hédonisme qu'il n'est pas possible de ne pas inscrire une certaine dose de satisfaction et de bonheur individuel au nombre des buts de notre développement culturel »

la culture venant modérer la nature, avec pour corrélatif le bonheur...

Dès 1897, il découvre la permanence des désirs de mort dirigés à l'encontre du parent de sexe opposé et admet que les pulsions hostiles sont le noyau des névroses. L'analyste Freud entend les rêves de ses patients, s'en effraie, s'en étonne: les pères seraient-ils tous des pervers?

Il abandonne sa théorie de la séduction, continue d'entendre ses patientes et découvre leur vie fantasmatique; mais la tâche se complique: séduction, oui, il y a eu, mais ce fut la mère, la première séductrice; par ailleurs, il rencontre des actes de séduction à l'adolescence qui ne sont pas sans effets sur le symptôme et dans les cures.

En 1916, dans l'Introduction à la psychanalyse, l'exposé est clair: « Le premier objet sur lequel se concentre le désir sexuel de l'homme est de nature incestueuse - sa mère ou sa soeur - et c'est à force de prohibition, et de la plus grande sévérité, que le penchant infantile est réprimé. »

Sans doute avait-il connaissance des travaux de Th. Reik, son élève, sur les rites religieux, travaux dans lesquels ce dernier rapportait que, chez une tribu d'Afrique, « Totem » signifie: « vulve de ma soeur ». La mythologie est convoquée, et il est fait allusion aux dieux, à qui les hommes n'hésitaient pas à attribuer l'inceste qu'ils ont eux-mêmes en horreur.

Pour ce qui est de Jocaste, la mère-épouse, son nom est cité par Freud, dès 1897, et dans le texte même de Sophocle; « Bien des gens dans leur rêve ont partagé la couche maternelle. Qui méprise ces terreurs-là supporte aisément la vie 1 », tentait-elle de faire croire à OEdipe. « Supporter aisément la vie » est le plus souvent contenu dans la demande d'analyse que nous adressent nos patients. Ont-ils pour autant à « mépriser des terreurs »? Ce ne sont pas celles-là qu'ils énoncent; et cependant, ils auront eu affaire à une mère, ils auront eu des désirs oedipiens; certains d'entre eux auront été confrontés à la crudité de l'inceste...

Or c'est sur la scène analytique que vont se déployer ces trames... et donc, dans la relation transférentielle. Mais, avant d'évoquer ce que j'ai pu entendre dans des cures de patientes qui avaient vécu des incestes plus ou moins réalisés, je youchais aborder deux points.

Le premier est le suivant: l'inceste n'est pas un concept analytique, c'est le concept de « castration » qui vient en lieu et place. Puisque jouir sexuellement de la mère est la question qui se pose à l'enfant, quel que soit son sexe, la mère est impliquée et la fonction paternelle convoquée: « Parler d'Oedipe, c'est introduire comme essentielle la fonction du Père ».

Or le père, en tant que médiateur entre la mère et l'enfant, va permettre le déplacement de l'objet phallique; père qui prive, qui interdit et qui frustre, il sera, imaginativement dans un premier temps, le phallus, afin d'être investi, grâce à une opération symbolique, comme celui qui l'a.

Dans cette évocation, volontairement lapidaire et réductrice, un point nous importe, qui est l'opération dans laquelle Si, le signifiant originaire du désir de la mère, est refoulé, et par laquelle c'est le nom du père qui vient à la place. C'est ainsi que le sujet se retrouve divisé dans l'ordre du langage et qu'il pourra continuer à signifier l'objet primordial de son désir auquel il ne pourra pourtant pas avoir accès. La mère, en tant qu'objet primordial du désir, devient la mère interdite.

A ce propos, Lacan fait les remarques suivantes: « Je veux dire que tout ce qui se développe au niveau de l'inter-psychologie enfant-mère n'est qu'un immense développement du caractère essentiel de la chose maternelle de la mère, en tant qu'elle occupe la place de das Ding 2»•

Tout le monde sait que le corrélatif en est ce désir de l'inceste. C'est dans l'interdiction de l'inceste

que Freud désigne le principe de la Loi primordiale; et il identifie l'inceste au désir le plus fondamental.

Lacan, toujours dans l'Éthique, souligne le fait que les Dix Commandements n'en portent pas trace; il ajoute d'ailleurs que, chez l'homme civilisé, ces dix commandements sont toujours transgressés. L'interdiction de l'inceste, loi non écrite, serait donc la condition nécessaire à la parole, pour qu'elle subsiste, tant et si bien que les Dix commandements ne pourraient fonctionner qu'une fois posée cette borne, en quelque sorte.

« Le désir pour la mère ne saurait être satisfait, parce qu'il est la fin, le terme, l'abolition de tout le monde de la demande, qui est celui qui structure le plus profondément l'inconscient de l'homme. C'est dans la mesure même où la fonction du principe est de faire que l'homme cherche toujours ce qu'il doit retrouver, mais ce qu'il ne peut atteindre, c'est là que gît l'essentiel, ce ressort, ce rapport qui s'appelle la Loi de l'interdiction de l'inceste. 3»

Lacan, ici tout au moins, n'est pas allé plus loin dans la lecture de la Bible; car, s'il avait parcouru le Lévitique, il y aurait trouvé une définition de l'inceste, il est vrai se restreignant à l'inceste frèresoeur. Dans la traduction de Chouraqui, on peut lire ceci:

« L'homme qui prend pour femme sa soeur et qui voit sa nudité, comme il voit la sienne, c'est une ignominie, ils seront retranchés sous les yeux des fils de leur peuple. »

Le deuxième point que je voudrais traiter concer-

ne justement cet inceste frère-soeur dont les psychanalystes ont parlé, en se référant le plus souvent à la littérature et parfois à leur expérience personnelle... Je pense à Eugénie Lemoine ou à Serge Leclair.

La littérature est riche de ces personnages:

- Thomas Mann aborde ce sujet, et son roman Sang préservé provoqua un véritable scandale dans la société de l'époque. L'épouse de Thomas Mann avait un frère jumeau dont elle était inséparable.

- Goethe évoque la force magnétique qui le ramenait vers sa soeur, et il ajoute: « Nous nous croyions malheureux et nous l'étions en effet, puisque les liens du sang nous empêchaient de convertir notre position de confidents en celle d'amants ».

- Lou Andréas-Salomé, dans ses Lettres à Rilke,

son amant 4, évoque leur relation en ces termes: « C'est ainsi que nous sommes devenus mari et

femme, avant même de devenir amis, non par choix, mais par cet insondable mariage: ce n'étaient que deux moitiés qui se cherchaient; tremblante, notre unité surprise reconnaissait une unité préordonnée. Nous étions frère et soeur, mais comme dans ce passé lointain, avant que le mariage entre frère et soeur ne devint sacrilège ». Et Rilke de lui répondre, sur le même ton: « Tu as ravi mon coeur, ma soeur, mon épouse ».

Cette unité retrouvée, unique, n'évoque-t-elle pas tout à fait Antigone, dans sa détermination implacable, excluant toute dialectique, toute médiation? Seul son acte lui permettra de retrouver celui qu'elle nomme son frère chéri, au royaume d'Hadès.

Eugénie Lemoine apporte des précisions qui m'ont paru tout à fait intéressantes, en se penchant sur ces couples fraternels: elle parle d'un pacte fraternel, voulant dire que le désir est présent, mais qu'il ne veulent pas y céder. La soeur, fait-elle remarquer, est décrite comme belle, au sens manifestement où la beauté fait écran au désir.

Cette relation fraternelle permet un évitement de l'oedipe et de la castration - elle parle « d'identification mutuelle ». Ces frères et soeurs se veulent jumeaux, semblables, niant jusqu'à leur différence historique. Cette relation va infléchir considérablement le cours de la vie de ces couples, même s'ils restent, pour ceux que j'ai cités, dans l'en-deçà de la réalisation.

Il n'en est pas de même pour les héros de Musil 6,

Ulrich et Agathe, à qui l'auteur consacre des pages magnifiques, moments décrits comme ceux d'une jouissance totale, mais qui sera sans lendemain; et l'auteur prête à Ulrich des conclusions tout à fait insupportables à Agathe.

« Nous devons chercher un troisième qui nous regarde, nous envie ou nous fasse des reproches. Nous avons obéi à une impulsion contraire à l'ordre. Un amour peut naître par défi, il ne peut pas être fait de défi. Il faut qu'il soit inséré dans une société. Il n'est pas un contenu de vie, mais une négation, une exception faite à tous les contenus de vie ».

« Ne sommes-nous plus un seul être? », demandet-elle. « L'être unifié est double », lui répond-il, réintroduisant ainsi la séparation abolie...

Je voudrais terminer là ces considérations et tenter de rendre compte d'un questionnement qui m'est venu il y a de nombreuses années dans mon écoute de jeunes filles ou de jeunes femmes atteinte d'anorexie mentale: c'est par l'intermédiaire du symptôme que je les ai reçues, soit dans le cadre d'entretiens en face à face soit dans celui d'une cure très classique. Et le travail s'instaurait donc à partir d'une demande de sens émanant d'elles et touchant leur symptôme gravissime qui les conduisait à la limite de la mort et les laissait dans l'impasse.

Il m'est toujours apparu, à travers leur écoute comme à travers les lectures que j'ai pu faire à leur propos, que le fait d'invoquer la référence à la mère, définie comme celle qui gave, qui répond au besoin, qui étouffe la demande ne pouvait à lui seul rendre compte de ce qu'il en était pour l'anorexique.

L'impasse effroyable où elle se trouve, l'état de sidération qui la saisit, la difficulté de son dire m'ont paru à mettre bien davantage en rapport avec un indicible, qui me semble être la butée ultime du travail que nous pouvons faire avec elle.

J'avance, à ce stade de mes propos, avec beaucoup de circonspection. Très fréquemment a surgi l'évocation d'une transgression commise par un membre de la parenté. Il s'agissait d'un vécu incestueux qui s'était maintenu le plus souvent pendant la période de latence, l'adulte concerné étant généralement le père ou le frère aîné ou le grand-père.

L'évocation de cette relation, qu'il s'agisse d'une cure classique ou d'entretiens en face à face, est toujours très tardive dans le cours du travail et n'aurait jamais été possible à son début; elle est livrée avec une extrême réticence, écartée aussitôt sans association spontanée. Ce qui prévaudrait là, ce serait un immense sentiment de culpabilité; certaines patientes ont comme de juste nettement déclaré qu'elles interrompaient leur travail, après avoir livré ce secret.

Aucun rapprochement n'est fait par elles-mêmes entre cette expérience, qui s'est répétée parfois pendant des mois, voire des années, et le surgissement de cet état; celui-ci les surprend, il les pousse inexorablement vers une tentative de maîtrise absolue, même si elle est en train d'échouer...

Au moment où, confrontées réellement à la mort de leur corps, elles se reconnaissent victimes d'une force qui les dépasse, et non plus maîtresses de leurs pulsions et de leur destin, seulement à ce moment-là, une demande de soins peut surgir... Entre-temps, de nombreux intervenants, médicaux pour la plupart, auront été réduits à l'impuissance totale.

Ce scénario de la relation incestueuse insiste dans la cure. Son évocation se heurte, semble-t-il, à deux difficultés majeures:

- Quelle part y prenaient-elles?

- Peuvent-elles aimer ou ha l'adulte concerné?

Sur ce deuxième point, elles ne tranchent jamais totalement. Du moins se réconcilient-elles avec elles-mêmes, en quelque sorte, lorsqu'elles pensent pouvoir dire qu'elles l'aiment encore, mais qu'il n'aurait jamais dû...

Quant au premier point, je dirais même qu'il est, semble-t-il, le pivot de l'affaire. C'est que la fonction paternelle a volé en éclats, ce qui permet de comprendre que toute vie fantasmatique soit évacuée chez ce type de patientes, ce qui, je pense, doit être rapporté à la jouissance entrevue.

On a parlé, à juste titre, de la jouissance de l'anorexique; mais c'est une jouissance masochiste, mortifère, à propos de laquelle je crois que l'on peut soutenir que c'est bien parce que cette jouissance a été obtenue dans la relation incestueuse qu'elle a barré la voie au désir. La plainte de l'anorexique est bien là; et ce serait donc là que s'exprimerait le plus clairement la cruauté de l'inceste.

1. Cf. Sophocle, OEdipe-Roi, troisième épisode, Flammarion. 2. Cf. Jacques Lacan, Le Séminaire, L'Éthique de la psychanalyse, p. 82-83. 3. Id., ibid., cf., n.2. 4. Citations tirées de H.L. Peters, Ma sour, mon épouse, biographie de Lou Andréas-Salomé, Gallimard. 5. Eugène Lemoine, Partage des femmes, chap. 4, Seuil. 6. Cf., L'homme sans qualités, Seuil.

## II. JEAN SIBEUD

Inceste: un pas de côté.

Mon intervention a été suscitée par un petit mouvement d'humeur à la suite de notre dernière rencontre à Paris.

D'abord, à propos de l'étymologie, il serait souhaitable d'être plus exhaustifs que nous l'avons été ce jour-là. Cas:u, à l'origine du terme qui nous intéresse, ne veut dire « pur » que par extension. Voici ce que donne la consultation du Petit Robert étymologique: inceste renvoie à châtier: famille du latin castus, mot de la langue religieuse ayant un équivalent en sanscrit, « qui se conforme aux règles et aux rites »; a pris le sens secondaire de « pur », « exempt de », par croisement avec un autre castus apparenté à carere « manquer de », qui a donné carence - dérivé: incest us « impur » (relatif au second sens) et castigare « châtier », à l'origine, probablement, « éduquer » (relatif au premier sens).

Les mots dérivés de castus sont donc:

- châtier, châtement, de chastier « corriger instruire »: castigare,
- chaste, de cas: us
- chasteté, chastement de castizas castitazis dérivé de cas:us,
- caste du portugais costa « pur »,
- et inceste.

Cette simple accumulation de significations différentes montre un champ inespéré; car, du sens initial du mot sanscrit :respect des rites et des règles, au sens second de pureté, en passant par les mots, châtement, manque, chasteté et pureté, le mot inceste a un riche voisinage. Et si l'on ajoute l'éducation et la correction, qui évoquent le malaise dans la civilisation, il ne manque plus que le désir pour faire le tour de l'inceste au sens freudien du terme. Poursuivant cette petite enquête étymologique, on découvre que le désir vient de desiderare, formé sur considerare (examiner avec attention) qui veut dire « constater l'absence de », d'où: chercher, désirer. Nous voyons que nous ne sommes pas si loin d'un des sens de cast us, « manquerde ».

Pour continuer à jouer avec le vocabulaire, le désir d'inceste pourrait s'écrire: constater l'absence du non manque de... Ou encore, chercher l'absence de manque. Ce n'est pas l'analyse qui nous a conduit à cette formule, mais le fait de tirer toutes les conséquences de l'étymologie. Il reste à vérifier que cela nous mène à quelque chose de notre point de vue.

Pour la petite histoire, nous avons également trouvé dans le dictionnaire étymologique que demande exprime à l'origine le fait d'avoir la main tendue, tandis que besoin, masculin de besogne, signifie tout autant la grande pauvreté que le travail nécessaire pour y remédier. Mais cette amusette n'est pas le fond de mon propos; pour quelle raison s'acharne-t-on sans discernement et dans le plus grand malentendu à parler de l'inceste, alors que, quand il est réalisé, nous ne sommes guère compétents pour en fournir un commentaire clinique intelligent?

On ne peut pas faire l'impasse sur le travail de Freud à propos de l'inceste. Nous nous laissons interpellé, sans doute à tort, par les gens qui travaillent dans le secteur social où la justice, en raison du fait que notre théorie est basée sur l'interdit de l'inceste et que notre pratique retrouve dans le décours de l'analyse le désir incestueux. Le fait que ce désir soit mis en acte change tout à fait la perspective dans laquelle il doit être examiné. Si nous ne faisons pas cette distinction, une grande confusion peut en résulter et une série d'impasses pour quiconque d'entre nous aurait à s'occuper de victimes ou d'auteurs de cet acte, soit sur le divan soit dans un autre cadre, généralement éducatif ou coercitif.

Quelques mots d'abord sur l'inceste dans la théorie analytique. La théorie du trauma par séduction sexuelle des enfants par des tiers plus âgés a précédé celle du fantasme. Mais, progressivement, Freud a été conduit à abandonner cette façon de voir, pour aboutir à la construction d'un mythe individuel. Cela va être l'avènement de la théorie de l'OEdipe. Nous ne reviendrons pas ici sur les détails de cette évolution, mais que peut-on retenir de l'utilisation du mythe d'OEdipe dans la théorie analytique?

Pour dire les choses rapidement, il y a le désir, et on peut remarquer que le héros ne savait pas, faisant ainsi place à la dimension inconsciente. Par contre, ses père et mère savaient, eux. La faute réside, à l'origine, dans la transgression des lois de l'hospitalité par Labs, c'est donc un dommage occasionné aux lois de l'alliance. Jocaste illustre dans le mythe quelque chose de l'ordre du « je n'en veux rien savoir ». OEdipe portera, lui, toute la charge de la culpabilité, due à sa conduite, conséquence des actes de la génération précédente. Il y a, avec la peste thébaine, évocation du retour du refoulé. Avec le divan, l'analogie s'arrête là. Le dévoilement du désir incestueux dans la cure n'ouvre pas la voie au bannissement et à la mort; même si quelques questions se posent dans Au-delà du principe de plaisir. Il va ouvrir à quelque chose qui ne se trouve pas dans le mythe d'OEdipe: la castration, obstacle au désir de mort. Dans la psychogenèse, celle-ci est introduite du fait que l'enfant qui n'est pas démuné par rapport au plaisir se livre à des manœuvres masturbatoires. Et alors que la menace de répression n'était pas prise au sérieux jusque-là, elle va soudain prendre sens avec l'apparition de la culpabilité due au complexe d'OEdipe. Pour soutenir cette position, Freud sera amené à forger un autre mythe en complément, celui de la horde primitive et du meurtre du père.

Ce rappel un peu long me semblait nécessaire pour situer l'interdit de l'inceste comme élément dynamique central dans la théorie freudienne de la psychogenèse. Aussi sommes-nous embarrassé comme des poules qui ont trouvé un couteau, face à la réalisation de l'acte.

Interpellés là-dessus, les psychanalystes essaient de déduire de la psychogenèse l'incidence que la réalisation de l'acte peut avoir sur la structure d'une personne. Il y a dans cet enfermement théorique un risque de ne pas pouvoir mener une éventuelle cure à son terme et, fort probablement aussi, l'impossibilité ou à tout le moins la difficulté, de laisser émerger une demande de cure qui s'annoncerait par ce bout. Nous avons là une parfaite illustration du fait que, la résistance, c'est celle de l'analyste. Nous nous prenons systématiquement les pieds dans le tapis, en disant que, s'il y a inceste, il ya une impossibilité de parole. Nous tombons sur la pulsion de mort et nous n'arrivons pas à nous dépêtrer d'un propos manichéen: l'inceste serait absolument destructeur parce que seul son interdit est structurant. Or, l'acte survient dans des circonstances différentes, avec des partenaires différents, à des moments de maturation différents. Autant de circonstances qui font que les répercussions de la transgression de l'interdit ne devraient pas avoir les mêmes conséquences au niveau de l'économie psychique.

C'est la raison pour laquelle je souhaiterais qu'on examine la questions des incestes, et non plus de l'inceste au singulier qui, lui, devrait être réservé au désir envers le parent de sexe opposé, en tant qu'il n'est jamais réalisé. Sauf à tomber dans la psychose, il est fort probable que d'une certaine façon, même dans les passages à l'acte, celui-ci n'a jamais lieu.

Je crois qu'il faut considérer différemment l'inceste entre père et fille et celui entre mère et fils, eux-mêmes différents de celui entre frère et soeur, entre frères entre eux, entre fils et père et - s'il existe entre mère et fille et sœurs entre elles. Il faut sans doute aussi différencier les passages à l'acte avec désir partagé, de ceux qui se sont fait avec manoeuvres de séduction ou manoeuvres violentes.

Il faudrait enfin dégager par une clinique extrêmement fine les positions dans les trois champs, Réel, Symbolique, Imaginaire, de chacun des protagonistes d'un passage à l'acte incestueux. Il est probable que les différentes positions de chacun par rapport à ces trois champs, et la façon dont l'autre est placé par celui qui parle dans chacun d'entre eux déterminent la grande variété de réactions à la réalisation de l'inceste et ce qui permet ou non de maintenir sous une certaine forme l'accès à la castration. Cela rendrait compte de l'extrême diversité de la clinique que j'ai pu rencontrer jusque-là chez les « victimes » de relation incestueuses dont j'ai eu à m'occuper dans le cadre de mesure de protection des mineurs.

### III. DIDIER GRJMAULT

#### Psychanalyse inceste et cruauté

Voici quelques remarques d'ordre général, mais aussi d'ordre pratique, que je souhaite amener dans nos débats, quitte à rappeler des évidences ou à enfoncer des portes ouvertes.

Partons d'une remarque à l'emporte-pièce: la sanction n'est pas la loi..., ceci est bien connu de tous les récidivistes.

C'est parfois, lors de la levée du secret, par le biais de la sanction des exactions, que va être posée la question de l'inceste et de sa prohibition. A partir de là, les questions tombent en cascade. J'en énumère quelques-unes, que je reprendrai par la suite: Qu'entend-on par inceste? Quand on parle de la loi de la prohibition de l'inceste, de quelle loi parle t-on? La sanction introduit-elle la loi?

A l'encontre, ce que nous avons à entendre parfois ne concerne pas la sanction mais le secret. Que penser de ce secret? S'agit-il d'un non dit, ou bien en fait de quelque chose qui n'a pas encore pu être pensé?

L'inceste est, par définition, l'union sexuelle entre proches parents, union prohibée par la société. Le Robert est plus précis: « On entend par inceste, les relations sexuelles entre proches parents (qui ne pourraient se marier) ». La question de l'inceste est donc liée à celle des alliances.

Voyons maintenant ce que dit la loi sur l'inceste.

Le Code civil prohibe le mariage entre ascendants et descendants, ainsi que leurs alliés, en ligne directe... Mais il ne fait qu'indiquer les alliances possibles et celles prohibées. Définir la règle des alliances n'est pas prohiber l'inceste. Qu'il y ait un rapport entre la règle des alliances et la prohibition de l'inceste, c'est ce que dit Lévi-Strauss. Le Code pénal est muet sur l'inceste comme tel, celui qui pourrait être commis par des adultes majeurs et consentants. Il punit les viols, attentats aux mœurs et abus sexuels. Les liens de parenté et le fait que la victime soit mineure sont des circonstances aggravantes.

Ces remarques ne sont pas de pure forme. Par exemple, entre adulte et enfant, faut-il parler d'inceste ou de pédophilie? Cette dernière renvoie à la question de la séduction et à celle du narcissisme.

Encore une fois, la loi n'intervient pas directement au nom de l'inceste. Elle rentre par un biais, celui, le plus souvent, d'abus sexuel ou de viol. Elle intervient au nom d'une violence faite à autrui.

Quel est donc le statut de l'inceste par rapport à la loi? S'agit-il d'une loi universelle? C'est en fait la grande question.

Platon, dans Les Lois, écrit: « E... ] La même loi, qui n'est pas une loi écrite, nous garde, à propos de nos fils et de nos filles, de vouloir dormir à leur côté, ni ouvertement, ni en cachette, non plus de nous laisser aller envers ceux-ci à des attouchements où la tendresse prendrait quelque autre forme E... ] » Cette loi, dont Platon dit que c'est une loi non écrite, est considérée par lui comme continue et souveraine. Nous dirions qu'elle est universelle.

Le Lévitique, code civil et pénal de l'époque, parle de l'inceste plusieurs fois.

Dans les règles sur l'union conjugale: « Tu ne découvriras pas la nudité de ton père ni la nudité de ta mère ni de ta sœur [...] car leur nudité, c'est ta propre nudité ».

Dans les châtiments et les fautes contre la famille:

« L'homme qui prend pour épouses (avec un S) une femme et sa mère: c'est l'inceste. On les brûlera lui et elles (avec un S), pour qu'il n'y ait point - chez vous d'inceste. Et encore: « L'homme qui prend pour épouse sa sœur, la fille de son père, ou la fille de sa mère: s'il voit sa nudité et qu'elle voit la sienne, c'est l'ignominie. Ils seront exterminés ».

Les Dix Commandements, qui eux vont à l'essentiel, ne mentionnent pas la prohibition de l'inceste. Pour Lacan, ils sont ce qui met le sujet à distance de toute réalisation de l'inceste, car la prohibition de l'inceste n'est pas autre chose, dit-il, que la condition pour que subsiste la parole, la demande, le désir. Ces commandements sont, en quelque sorte, ce qui règle la distance infranchissable du sujet à «das Ding ».

Voilà donc une loi fondamentale, une loi non écrite, car elle est la condition même de toute parole et de toute écriture. Certains n'ont-ils pas remarqué qu'un nombre important d'autistes étaient le fruit d'incestes gardés secrets? Une loi fondamentale, enfin, car elle conditionne la position humaine.

Rappeler que la prohibition de l'inceste est la condition de l'humanité, c'est rouvrir les vannes du débat nature-culture. J'en dirai quelques mots, car ils vont nous conduire à la question du père. Je prendrai les auteurs à rebours; Lévi-Strauss et Lacan, puis Freud.

Lévi-Strauss considère que « Le naturel obéit par définition à des lois universelles ». Le culturel ne peut être institué qu'à partir de règles particulières de fonctionnement. Or, tout homme participe à la culture. La culture, peut-on dire, c'est l'universel chez l'homme, c'est même sa nature, dit-il. C'est dans l'étude des échanges matrimoniaux et des alliances, qu'il considère comme le fondement de toute organisation sociale, que Lévi-Strauss remarque la prohibition de l'inceste. Cette prohibition n'est pas que culturelle, elle n'est pas seulement d'origine naturelle, elle constitue l'opération qui marque, selon lui, le passage de la nature à la culture. De par son appartenance à la nature, elle est universelle. A cela, Lacan répond que Lévi-Strauss n'a pas fait autre chose que d'exposer le système des alliances, c'est-à-dire que les filles doivent être échangées et que le père ne doit pas les épouser. Lacan fait encore remarquer que Lévi-Strauss ne dit en rien pourquoi le fils ne saurait coucher avec sa mère. Enfin, il enfonce le clou: il n'y a pas de passage de la nature à la culture pour la bonne raison, qu'au regard de R.S.I., le concept de nature n'existe pas. L'important c'est ceci: l'inceste fondamental, c'est l'inceste mère-fils.

Freud dit-il exactement la même chose? Ses interrogations sur l'inceste partent de la question du trauma et de la séduction. La fin de ses recherches le conduit à écrire Totem et Tabou « Ce que le père avait empêché [...] par le fait même de son existence, les fils se le défendaient à présent eux-mêmes [...] Ainsi les frères [...] n'avaient qu'un seul parti à prendre: [...] instituer l'interdiction de l'inceste, par laquelle ils renonçaient tous à la possession des femmes convoitées, alors que c'était principalement pour s'assurer cette possession qu'ils avaient tué le père ». Le mythe de la horde primitive est aussi celui de la prohibition de l'inceste. Il met enjeu deux désirs fondamentaux de la structure oedipienne: le désir incestueux de la mère et le désir de meurtre du père.

Peut-être est-ce au nom de ce mythe que l'on a pu objecter que tout inceste pose avant tout la question du père et se ramène à la figure de l'inceste père-enfant. Quoi qu'il en soit, il faut garder à l'esprit que le désir incestueux n'a sans doute pas grand chose à voir avec la réalisation de l'inceste.

Quand on parle d'inceste mère-enfant ou père-enfant, je ne pense pas qu'on parle de la même chose. Tout inceste pose en effet la question des rapports de l'acteur à la matrice. L'inceste père-fils, père-fille, frère-soeur, laisse un peu de place au manque. Il y a certes de l'identique entre les protagonistes, mais il y a aussi, de façon sans doute salutaire, de l'écart: il n'y a pas retour à la matrice. Quant à l'inceste mère-fils, il réalise un bouclage rendu impossible par la culture. Il abolit toute dialectique de la demande, et du désir il fait atteindre ce qui ne saurait l'être. Ce bouclage sur la matrice,

c'est la transgression de cette loi qui peut s'énoncer ainsi: tu ne réintégreras pas ton produit. Pour entendre l'inceste mère-fils, faut-il aller écouter la folie, comme le fit l'un d'entre nous: un schizophrène, à qui l'on demandait si cela le gênait de coucher avec sa mère, répondit que non et que d'ailleurs son père le faisait bien.

Enfin, pourrait-on dire que, soumettre la question de l'inceste à celle de Das Ding ou à celle de Totem et Tabou, recouperait la différence qu'il y aurait entre Lacan et Freud sur ce sujet. Reste qu'il revient à Freud d'avoir dit le premier que le désir incestueux, c'est le désir essentiel.

Je voudrais maintenant prendre un exemple. Je le pense suffisamment à distance de nous pour que l'on puisse l'évoquer, mais aussi, à travers lui, parler de notre pratique. L'histoire est celle de Périandre, roi de Corinthe, histoire que je tiens de Racamier, sans avoir eu le temps d'en vérifier les éléments. C'était un bon roi, un bon mari, un bon père. C'était aussi un homme juste qui était considéré comme l'un des Sept Sages de la Grèce. Périandre, enfant, avait été adulé par sa mère; celle-ci ne voulait pas le perdre. Elle imagina donc un stratagème pour l'avoir comme amant. Elle prétendit à Périandre qu'une de ses amies voulait absolument le connaître, mais préférerait que les rencontres aient lieu dans le silence et dans l'obscurité de la nuit. Après quelques réticences, Périandre se laissa convaincre. Les nuits succédèrent aux nuits. Le jour, Périandre racontait à sa mère ses nuits en lui disant et redisant qu'il n'avait jamais autant éprouvé de plaisir. Voulant malgré tout savoir qui était cette amante merveilleuse, il éclaira un soir la pièce. C'était sa mère qu'il venait de démasquer. Il se dirigea alors vers elle pour l'abattre, mais celle-ci, plus prompte, se tua. Périandre, lui, continua à vivre et à régner, comme si de rien n'était. Cependant, il devint un horrible tyran, tua sa femme, exila un de ses fils et commit de multiples atrocités sur ses proches et son peuple. Comme on peut le voir, voilà un inceste où le secret porte à la fois sur la nature du lien incestueux pour les protagonistes ( Périandre profite du plaisir et ne cherche que tardivement à percer le secret de l'identité de son amante ), mais aussi sur le fait incestueux lui-même au regard de la Cité (celle-ci reste maintenue dans l'ignorance ). En effet, Périandre continue à régner comme si de rien n'était.

La mère séduit son fils et se tue... Comme toujours, dit Platon, dans les exemples que nous donne l'histoire et la tragédie. Périandre est manifestement complice du stratagème de cette amante merveilleuse et muette, introduite par sa mère, et qui n'est autre qu'elle-même. Il dénie tout en bloc. Au début, il ne veut pas savoir ; après avoir démasqué sa mère, un court instant il sait, puis il fait comme s'il ne savait pas. Quant au prix de ce déni, il le verse au compte de son entourage dans ses délits et dans ses crimes.

Il est des incestes dont le secret a été longtemps gardé. Il n'y a pas eu de sanction, au sens juridique, et ce n'est que tardivement que l'inceste est dévoilé au cours d'une cure. La question du secret est bien étrange. Il est des sujets qui gardent le secret sur l'inceste par crainte de la sanction pénale. Mais il est aussi des sujets qui gardent le secret de quelque chose qu'ils auraient bien du mal à formuler. Ce n'est pas exactement un non dit, cela ressemble plus à un non pensable. Ou plutôt, le non dit, c'est l'acte, et l'impensé, c'est qu'il s'agissait là de transgression de la prohibition de l'inceste.

Bien sûr, c'est le transfert qui met ces questions au travail. Ce n'est pas toujours au nom d'un mauvais traitement, subi ou infligé, que ce travail prend quelque consistance. Dans ma petite expérience, ces demandes tournent souvent court. Il faudrait mettre des guillemets à « demandes », car celles-ci sont bien souvent celles de tiers plus que celles du sujet lui-même.

Mais peut-être faut-il un temps comme cela, pour qu'un voile mette un peu de pudeur sur la cruauté de l'acte, et pour que dans un temps second, le sujet puisse, en son nom, faire une demande. C'est alors à partir d'un symptôme on ne peut plus banal que celle-ci est formulée. La question de l'inceste vient ainsi dans le champ du transfert, non par le biais de la sanction, mais par celui de la haine et de la culpabilité. La haine, c'est celle qui dans le transfert se dit comme ceci: salaud comme mon père. La culpabilité, c'est celle, massive, d'avoir par exemple entraîné l'incarcération d'un proche par une dénonciation. La culpabilité, c'est encore celle, plus insidieuse, qui s'abat lorsque la complicité se trouve démasquée. C'est celle, non seulement d'avoir été séduit, mais aussi d'avoir séduit. Ce n'est en tout cas pas celle du plaisir ressenti, plaisir dont, pour ma part, je n'ai jamais entendu parler. Enfin, c'est par le biais de la culpabilité que va s'inscrire la loi.

L'acte lui-même, ou les actes, comme c'est le plus souvent le cas, passent alors au second plan, au regard de ce qui semble s'élaborer, à savoir que ce qui avait eu lieu était bien une transgression: celle de la prohibition de l'inceste. On pourrait dire que c'était là le secret du non dit sur l'acte. Pour pousser les choses un peu loin, la prohibition de l'inceste comme loi fondamentale me semble alors être l'objet d'une élaboration secondaire.

Le surgissement des fantasmes de haine à l'égard de l'analyste sont à la fois le moteur mais aussi l'obstacle à cette élaboration combien hasardeuse. Cette élaboration se fait, dans les incestes entre ascendant mâle-enfant - les seuls que j'ai eu à entendre -, en deux temps.

Premier temps: l'acte de mon père est répréhensible. Deuxième temps: mon père... c'est mon père. L'inceste apparaît finalement et avant tout comme un acte, un crime sexuel. Il y a même des crimes en douceur.

Les analystes ont à entendre les protagonistes de ce drame, c'est bien évident. Mais l'inceste ne serait-il pas plus du ressort de la criminologie que de la psychanalyse? L'inceste est-il un concept analytique? Cela n'a rien de certain. Par contre, il n'est pas douteux que la prohibition de l'inceste comme loi fondamentale, le désir incestueux et la castration, ainsi que das Ding sont bien les opérateurs analytiques dont nous avons ici à faire usage.

Ouvrages consultés et cités:

Bible, édition D.D.B.

Joel Dor, Le père et sa fonction en psychanalyse, Point hors ligne, 1989.

S. Freud, Totem et Tabou, Petite Bibliothèque Payot, 1972.

Gruppo n°7, Le familial et le sexué, Revue de psychanalyse familiale et groupale, Apsygée, 1991.

Lacan, L'Éthique de la psychanalyse, Seuil, 1986.

Platon, Les lois- OEuvres complètes tome 2, Bibliothèque de la pléiade, 1990.

Que sais je? 2645, L'inceste, P.U.F., 1992.

DISCUSSION

Jacques Nassif: J'ai été très intéressé par ce qu'a dit Geneviève Thouvenin des anorexiques. J'ai constaté que le désir de toute-puissance de ces jeunes femmes, qui tend à maîtriser tout besoin, découle, en effet, souvent d'expériences liées à l'inceste. Mais je voudrais souligner que ces actes, si justifiés soient-ils et quels qu'ils soient, ne sont pas forcément accomplis par amour. C'est toute la question de la haine, de la destructivité

(Winnicott: destructiveness) qui est à soulever. C'est dans la haine que ces femmes ont vécu l'inceste, et pas dans l'amour. C'est pour cela que nous avons eu raison d'accoupler l'inceste à la psychanalyse et à la cruauté. La condition de faire de l'inceste un concept serait de repenser la haine, et la façon dont elle est supportable dans la relation analytique.

G. Thouvenin: Les relations incestueuses des personnes dont j'ai parlé avaient duré dans le temps. Mais un facteur déclenchant correspond au moment où elles avaient à répondre de leur identité sexuelle (l'aménorrhée précède l'anorexie...). Lors des débuts de cure, vient au premier plan la haine, le masochisme; haine, lorsque la relation incestueuse existait avec un membre de la famille? Plus sûrement, ambiguïté, ambivalence: il y avait impossibilité de rompre avec cette relation.

J. Nassif: Lorsque je parlais de cette haine agissante, je parlais plutôt de celui qui passe à l'acte, car il y a des passages à l'acte qui sont la transgression de ce qui est permis du côté de la souffrance. L'insistance sur la nourriture de certaines mères confine à l'acte incestueux.

Mais la limite en ce qui concerne la haine est moins claire qu'en ce qui concerne l'amour.

Nicole Pépin: Est-ce qu'on ne peut pas rattacher cette haine au symptôme principal de ces manifestations incestueuses: la confusion? Cette confusion serait liée à l'absence de père, même si le père est actif dans l'inceste. Il n'y aurait dans l'inceste pas de père possible. C'est ce qui rend l'acte faisable.

Pour aller plus loin, on peut se demander si, dans les incestes avec passage à l'acte, la problématique de la psychose n'est pas présente. Il y aurait inceste, parce qu'il y a forclusion du nom du père.

Maryse Defrance: On rencontre en clinique des femmes, parlant d'actes incestueux, qui nous disent que, dans l'inceste, elles étaient à la place de leur mère. Le père leur assénait des coups de pénis faute de pouvoir faire valoir la castration à la mère...

Jean Sibeud: Un père arrêté pour passage à l'acte disait que sa fille ressemblait à sa femme, qui l'avait quitté, et qu'il rendait responsable de la mort d'un enfant. Il cherchait à humilier sa fille, haineusement, et à travers elle sa femme.

M. Defrance: Le tiers haï est en effet souvent présent dans une relation incestueuse.

J. Sibeud: Il est vrai qu'on a tendance à penser à la psychose dans les cas de passage à l'acte.

M. Defrance: Plus exactement, s'il n'y avait pas eu passage à l'acte, il y aurait eu psychose...

Lise Gaignard: Les violeurs ou parents incestueux ont eux-mêmes connu des situations incestueuses. Les femmes qui ont subi des situations incestueuses, et qui en parlent à l'analyste, nous aident à comprendre que le père incestueux n'est pas créé au moment du passage à l'acte. Par ailleurs, il est certain qu'une pratique avec des pères incestueux fait penser à la psychose.

Alain Paulet: je voudrais insister sur la dissociation entre acte et désir incestueux. C'est après coup que le père peut être dit incestueux. C'est la cure qui va faire que, progressivement, apparaisse le désir incestueux et l'interdit du désir.

Alain Paulet: je voudrais insister sur la dissociation entre acte et désir incestueux. C'est après coup que le père peut être dit incestueux. C'est la cure qui va faire que, progressivement, apparaisse le désir incestueux et l'interdit du désir.

L. Gaignard: Ça, c'est quand ça marche...

A. Paulet: je pense à une femme qui, au cours d'une cure, s'est mise à retrouver une trace de cet acte. C'est à partir de là qu'a pu être travaillé le désir et l'interdit du désir. Chez cette

patiente, est apparu en cours de cure qu'elle avait été soumise à un inceste et, par un effet de cascade, que son fils lui-même avait eu des relations incestueuses avec sa sœur.

N. Pépin: Y-a-t-il une analyse où le désir incestueux ne soit pas évoqué? Je ne le pense pas. Mais les choses me paraissent différentes, quand il s'agit du père et de la mère. -

Par rapport à la mère, le désir incestueux est un désir de fission, alors que par rapport au père, c'est plus précisément un désir de relation sexuée, un désir de s'affirmer dans la sexualité, soit dans la différence soit dans la similitude avec le sexe du père.

A. Paulet: Quand on parle d'inceste, a-t-on intérêt à l'identifier à une personne?

N. Pépin: C'est une question. Mais quand on dit la mère, est-ce qu'il ne s'agit pas d'un retour à l'ongifle? Alors que le père en cause est celui de l'analysant, et non pas le père imaginaire, du côté de l'idéal.

François Charnier: Lorsque l'acte est perpétré, en général dans des moments d'ébriété, on peut se demander s'il ne vient pas faire un arrêt enfin possible par rapport à une dette imaginaire aux origines. Chez certains immigrés auxquels j'ai eu affaire, cet acte venait en tout cas les livrer à la justice française. A l'occasion de l'acte, une symbolisation de la dette devient enfin jouable.

N. Pépin: L'acte n'a-t-il pas pour but d'éviter le délire?

E Charnier: Je crois que le concept de dette est un concept astucieux dans cette affaire: dette symbolique et dette imaginaire. Plusieurs d'entre ces immigrés connaissaient ce que j'appellerai une paternité « out ». Ils devenaient pères en France d'un enfant qui allait naître à l'étranger. Et c'est au moment où ils devenaient « pères out » qu'ils avaient des relations avec des sœurs ou belles-sœurs liées au pays d'origine, qui leur rappelaient leur langue d'origine.

Yvette Selles-Laorce: Je me demande si, au-delà de la haine, ce n'est pas de meurtre dont il est question. Je crois en tout cas que les questions posées par l'inceste vont au-delà du délire.

#### IV. LISE GAINARD

Je vais poser en quelques minutes des questions qui me paraissent essentielles pour une réflexion préalable à l'accueil par un psychanalyste dans sa pratique d'un membre d'une famille incestueuse.

Il s'agit, bien sûr, de l'inceste agi, reconnu comme tel par le groupe social et puni par lui. Ma pratique est celle de psychologue dans une maison d'arrêt pour hommes. Les personnes incarcérées pour attentat à la pudeur sur mineur de quinze ans (par personne ayant autorité) sont très nombreuses. Leur nombre est en augmentation constante.

On ne sait pas ce qui augmente : les signalements des travailleurs sociaux, les dénonciations dans la famille, les passages à l'acte eux-mêmes, ou bien s'il s'agit d'un relâchement des précautions de prudence prises par le fauteur? Il ne faut pas perdre de vue qu'on ne rencontre en prison que les gens qui se sont fait prendre, population qui n'est sans doute pas représentative de la population qui effectue des délits ou des crimes : nous n'avons affaire qu'à ceux qui sont punis.

Un homme, une femme et leurs enfants, ou des enfants qui leur sont confiés, ont des relations sexuelles. Tous les cas de figure existent. Des familles de tous les milieux, de toutes les cultures (à la différence de la délinquance non sexuelle, la délinquance sexuelle ne suit aucune courbe sociologique) vivent sans limites sexuelles. Lacan nous dit, parlant du crime : « La première situation, non comme confrontation abstraite, mais comme crise dramatique se

résolvant en structure, c'est justement celle du crime dans ses deux formes les plus abhorrées, l'inceste et le parricide dont l'ombre engendre la pathogénie de l'OEdipe » Il fait référence à Totem et Tabou, où Freud reconnaît, dit-il, « Qu'avec la loi et le crime commençait l'homme ». La scène du meurtre du père tyrannique est le préalable logique à l'embarras des fils qui conduit à une mise en place du social, mise en place des tabous, de la faute, de la culpabilité. La tragédie d'OEdipe enchante les spectateurs, leur parlant de si près de ce drame structural de leur condition. Mais des familles entières sont reconnues pour jouir sexuellement les uns des autres, sans ordre ni tabou. La dénonciation fait des secrets d'alcove un crime sexuel. Le geste furtif tombe dans le social, et c'est là que nous devons d'abord nous poser des questions.

Le sociologue, le travailleur social, le juge, le directeur de prison ont besoin de l'éclairage de l'analyste. On remarque d'abord qu'ils sont pris, tous, par deux émotions : le gel des affects ou la colère.

Les situations incestueuses - de nombreux témoignages le montrent - induisent en premier lieu un endormissement, du silence, de l'oubli. Les instituteurs, les voisins, si prompts pourtant à courir au tribunal pour la dégradation de l'ascenseur, se taisent, sans culpabilité, sans réfléchir : rien n'a lieu, c'est tout.

Quand, au décours d'un règlement de compte, le plus souvent familial, le groupe décide de se débarrasser du père, il le fait incarcérer pour inceste.

Et la famille connues destinée; le père est en prison, la mère « pensionnée », tinsfonnée en un éclair et cam

par miracle de complice en victime.

Parce que le social va remettre de l'ordre, les équipes vont débarquer au domicile, désigner le père comme un monstre enfin terrassé.

La deuxième émotion collective établie comme effet lié à la rencontre de l'inceste est, en effet, la colère, celle qui aveugle. Tout un chacun juge, remet en cause les décisions prises en commun, n'en fait qu'à sa tête, de manière confuse, dans une protestation indignée, le faisant sortir de la réserve due à la fonction qu'il occupe. Mais, progressivement, chacun retombe, tétanisé, hypnotisé, assoupi, oubliant de rendre son rapport, omettant de mettre en place les dernières mesures.

Il n'est pas certain - l'avenir nous le dira - que les traumatismes catastrophiques liés à l'arrivée massive du social dans une famille incestueuse ne soient pas aussi mortifères que les actes incestueux eux-mêmes. Et le psychanalyste fera bien de s'intéresser à l'affaire, parce qu'il sera questionné, pressé par les travailleurs sociaux, les juges.

On peut, au moins, retravailler l'article de Jacques Lacan « Fonction de la psychanalyse en criminologie », qui figure dans les Écrits. Le psychanalyste, dans le « recours de sujet à sujet », a à accueillir les criminels incestueux, psychopathes : « Quoiqu'il en soit, les cas qui relèvent clairement de l'œdipisme devraient être confiés, nous dit-il, à l'analyste sans aucune des limitations qui puissent entraver son action » Et, dans un deuxième temps, préciset-il, le temps de la réflexion théorique, il a à éclairer les sociologues, les juges, les philosophes.

Parce que, comme le dit saint Augustin, « c'est la loi qui fait le péché »...

« Les tensions criminelles incluses dans la situation familiale ne deviennent pathogènes que dans les sociétés où cette situation elle-même se désintègre. »

En effet, « Le surmoi doit être tenu pour une manifestation individuelle liée aux conditions sociales de l'œdipisme... »

La place de l'analyste est particulièrement difficile dans une ambiance aussi confusionnelle que celle de l'inceste; les limites sont toujours floues, celles du social ne s'installent pas, quelque chose ne colle pas. Tout le travail de repérage clinique reste à faire. Pour commencer, baisser le son de la radio, du bla bla autour du bien et du mal, laisser le code moral aux curés, le code pénal aux juges, accepter d'entrer en relation avec le monstre. Baisser un peu la lumière sur le normopathe que nous sommes, fasciné par celui qui a osé. Accueillir ce bazar et surtout, le plus difficile, ne pas s'endormir.

#### DISCUSSION

F. Charnier : Vous soulevez des questions cruciales, qui prennent heureusement le contre-pied de l'air du temps, plutôt pédagogique... Car sur le plan pédagogique, le terme est tout à fait bien cerné; mais du même coup, l'inceste disparaît dans un ordre moral. On apprend aux enfants ce qu'est l'inceste, et on leur apprend à dire non non non... C'est la responsabilité du discours psychanalytique d'écouter l'air du temps. Lorsque vous parliez de « rencontrer le monstre », dans les prisons, vous ne parliez pas sur le ton des vidéo qui débarquent dans les écoles...

J. Nassif: Je trouve cet éclairage intéressant. Dans la clinique analytique, on a affaire à un sujet, alors que vous parlez de familles sans limites sexuelles. « On en a pris un » qui va révéler l'ensemble. Finalement, le criminel est la victime.

L. Gaignard: C'est ce qu'ils disent en premier lieu: « Je ne suis pas plus coupable que n'importe quel membre de ma famille. ». Mais c'est lui qui va prendre 20 ans.

Ce qui est clair, dans les très nombreuses affaires d'incestes, qu'elles soient passibles des assises ou de la correctionnelle, c'est que les travailleurs sociaux modifient la réalité de la dénonciation. Ce n'est pas que quelqu'un ait dit: « Il faut que ça s'arrête », mais « Le père doit aller en prison », et pendant qu'il est en prison, les relations incestueuses peuvent se donner libre cours... La dénonciation apparaît donc comme le moyen d'accomplir une vengeance. En 1950, on décapitait encore les parricides. Aujourd'hui, où le parricide s'est banalisé, l'inceste est devenu l'horreur dont on ne

peut même plus parler. On envoie les pères incestueux en Corse, où ils travaillent: ce sont les seuls prisonniers qu'on n'a pas besoin d'enfermer.

Raymonde Guet: On les met ailleurs parce que les prisonniers « normaux » ne veulent pas d'eux...

L. Gaignard: Il y a une telle punition vis-à-vis de ces gens-là qu'ils font pitié. Ce sont des gens très curieux, qui ne répondent jamais aux attentes.

Patrick Salvain: Et vous, qu'attendez-vous? Un expert, qu'attend-il?

L. Gaignard: Il se débrouille. je ne l'envie pas.

P. Salvain: Quel est le secret qu'il s'agit de dégager?

L. Gaignard: Le secret... serait qu'on se calme du côté de l'Œdipe pour accéder à ce crime-là. Il n'y a pas de cure sans problématique incestueuse, c'est évident. Celui à qui nous avons affaire, ce n'est peut-être pas ce qu'il a fait de pire, coucher avec ses enfants. Ce qui est extraordinaire, c'est la banalité. Ceux que j'ai vu ont des pratiques sexuelles avec tous leurs enfants.

P. Salvain: Vous disiez qu'eux-mêmes avaient connu des actes incestueux... Et que ressort-il de leur sexualité infantile?

L. Gaignard: Il y a eu souvent viol.

P. Salvain: Qu'en disent-ils?

L. Gagnard: Pas grand-chose, que c'était violent.

P. Salvain :Le discours de surface, en somme.

L. Gagnard: C'est dit d'un ton tout à fait ordinaire. C'est un discours lisse. On est loin de pouvoir faire intervenir la notion d'interdit de l'inceste.

P. Salvain: Ce qui me taquine, c'est qu'on ne recherche pas le point de refoulement. Très souvent, on est confronté à cette chose inquiétante qui est le déni de culpabilité. Je pense à Freud, qui évoquait dans l'Introduction à la psychanalyse, en réponse à Adler, l'éventualité de situations où la sexualité pourrait ne pas être refoulée, mais où le refoulement porterait sur ce qu'il nomme à l'époque dimension « ascétique » du pulsionnel. Ici, quel serait l'élément refoulé ou dénié?

Chez certains toxicomanes, l'inceste avec la sœur est évoqué longuement, mais le désir de meurtre n'est pas loin. Est-ce qu'on ne s'obnubile pas sur l'inceste, au point de manquer la violence et la fonction du surmoi?

L. Gagnard : je voudrais bien qu'il y ait plusieurs expertises du père. On en fait à la pelle pour les enfants, mais peu de gens voient les pères d'enfants incestueux.

F. Charnier: La préoccupation des magistrats est de confier le travail aux mêmes experts pour la vic-

time et pour le père. L'absence du terme d'inceste dans le droit, le concept embarrassant de consentement ou de non consentement, de contrainte, etc., tout cela fait l'objet d'une attention de plus en plus soutenue de la part des magistrats. Ils voudraient garder leur fonction d'herméneutes du droit, sans basculer dans le juridico-médico-psychologique.

Les herméneutes réfléchissent beaucoup sur la formulation de la loi; il leur est demandé, dans une magie du procès et de la loi, de répondre sur la question du père. Mais ces juges refusent de répondre à la question du « déclin de la fonction du père » qui leur est posée avec insistance...

N. Pépin: Dans l'inceste, il y aurait une confusion. L'acte incestueux, qui met en évidence l'utilisation du pénis, méconnaît ce qui pourrait en être du phallus du côté du père, puisque dans cet acte, il n'y aurait pas de père, même si c'est un homme qui se livre à cet acte incestueux. A ce moment-là, il ne serait pas en position de père. C'est ce qui expliquerait cette banalisation, lorsque les hommes en parlent: ils ne se sentent pas en position de père qui vient de commettre un acte incestueux.

C'est ce qui m'a fait dire qu'il s'agissait toujours de structure psychotique dans ces cas-là; dans la mesure où il n'y a pas de loi pouvant arrêter ce passage à l'acte.

Ça me paraît moins conséquent, quand il s'agit d'un inceste avec la mère, dans la mesure où c'est uniquement de sexualité « pure », directe, dont il s'agit. J'ai envie de dire que ça serait moins psychanalytique, l'inceste avec la mère, parce qu'on peut plus facilement le limiter à quelque chose de dépassable, aussi bien dans la vie de l'enfant que dans la vie de la mère. Alors que le problème posé par l'inceste avec le père me semble plus déterminant du côté de l'inanalysable.

L. Gagnard: Les pères demandent une analyse. De manière manifeste en tout cas.

N. Pépin: Des pères incestueux ont-ils jamais fait une demande d'analyse?

L. Gaignard: Les obligations de soins pleuvent en ce moment!

N. Pépin: En revanche, les mères incestueuses semblent penser qu'une analyse est possible.

L. Gaignard: Et les femmes de pères incestueux?

N. Pépin: Oui! mais la problématique n'est pas la même.

M. Defrance: Lors de notre dernière réunion, à Paris, il me semblait avoir entendu dire que les filles s'en sortaient mieux que les garçons...

N. Pépin: Les filles que j'ai entendues s'en sortaient mieux, dans la mesure où elles trouvaient dans leurs analyses qu'elles n'avaient pas provoqué l'acte incestueux. Même s'il y a eu passage à l'acte, c'est du côté du père que l'acte est commis. Alors qu'il faut bien que les garçons soient actifs.

G. Thouvenin: Les pères ayant transgressé la loi, et en parlant avec une banalité extraordinaire, on parle de psychose. Mais drôle de psychose! Pas de délire! Pas de discordance!

N. Pépin: Il peut y avoir psychose sans délire...

J. Sibeud: Dans d'autres cas, on a affaire à des pervers... On parle de psychose parce qu'en fait, on n'y comprend pas grand chose.

J. Nassif: Je suis content du malentendu entre

Nicole et moi. Ce que je disais concernait le cours des analyses... Nous aurions à faire une réflexion sur le principe d'abstinence côté analyste. Côté analysant, ce principe était du temps de Freud on ne peut plus explicite. Lorsqu'un analyste transgresse le principe d'abstinence - et il y a toutes sortes de façons de le transgresser - l'analyste est toujours dans ces cas-là en position de mère incestueuse, et non pas de père incestueux. Je précise cela. Et avec ce genre d'analyste, une fin d'analyse où l'inceste est résolu n'est pas possible. Nous devrions avoir le courage de réfléchir à cela.

N. Pépin: Tu avais évoqué Freud, et Lacan, qui n'hésitaient pas à prendre plusieurs personnes de la même famille en analyse.

J. Nassif: Et l'analyste qui signe, qui se désigne comme l'analyste de quelqu'un. Quelles conséquences cela a?

N. Pépin: Il nous faudrait des témoignages.

Thierry Perlès: Je pense à ces thérapeutes ou analystes qui fonctionnent dans une institution. Par exemple à ceux qui sont, dans le cadre de la MGEN, analystes du corps enseignant. Est-ce que vous y trouveriez matière à parler d'analystes en position de mères incestueuses?

André Masson: Avec quoi on coupe?

T. Perlès [à J. Nassif] : Qu'est-ce qui vous fait dire que cet analyste va fonctionner comme mère incestueuse?

J. Nassif: Je ne crois pas qu'on puisse parler de façon générale. C'est une formulation indicatrice... Je ne vois pas ce qui vous choque.

T. Perlès: je ne suis pas choqué, je ne comprends pas.

J. Nassif: Est-ce que la notion d'abstinence vous paraît avoir un sens dans votre pratique?

T. Perlès: De multiples façons!

Alain Paulet: Je connais un analyste qui s'est posé la question de savoir pourquoi il avait été gêné

devant un transfert trop manifeste, gêné au point de se mettre à écrire pendant la séance. Sa patiente lui avait alors pris le stylo des mains. Qu'est-ce qui fait que, dans ce cas, la règle d'abstinence a été rompue?

J. Nassif: Votre exemple m'intéresse. Cet analyste ne s'est pas abstenu à partir du moment où il a écrit. J'ai écrit tout un livre là-dessus, en soulignant que la règle fondamentale jouait dès lors que l'analyste renonçait à écrire. C'est terriblement complexe. Dès qu'on soulève la question de l'abstinence de l'analyste, on a l'impression de ne pouvoir dire que des horreurs, des méchancetés...

N. Pépin: Comme moi, vous avez été sollicité de recevoir un conjoint, un frère ou une sœur. Il y a même des passages à l'acte de patients qui viennent avec un membre de leur famille, est-ce que cette règle d'abstinence est bénéfique dans tous les cas?

J. Nassif: Il n'y a pas que les membres d'une même famille. Des gens qui se connaissent étroitement peuvent élire un même psychanalyste. Cela m'est arrivé avec un groupe de femmes du MLF, qui en étaient arrivées à disséquer en groupe les interventions de leur analyste. Je m'en suis finalement tenu à n'en prendre qu'une seule.

M. Defrance: Avaient-elles affaire au même analyste?

J. Nassif: Non, bien sûr. Pas plus qu'étant frère et sœur, on a affaire au même père, ou à la même mère...

A. Paulet: Est-il possible d'être tout à fait abstinent? [rires]

T. Perlès: A. Rondepierre se demandait si la diaspora analytique ne provenait pas d'un effroi des analystes à l'égard des fantasmes de Lacan.

P. Salvain: A. Rondepierre n'avait pas précisé « fantasmes sexuels ». Mais si l'on veut parler des fantasmes de Lacan, sans entrer dans la confidence, il faut meure en évidence sa proposition « Il n'y a pas de rapport sexuel ». Cette formule peut s'expliquer de différentes façons, très bien. Mais Lacan l'annonce en même temps qu'il dit: « La femme, dans les fantasmes, c'est la mère ». Et: « La mère existe, mais sans son sexe »; et il dit aussi: « Il n'y a pas de rapport sexuel, sinon incestueux ou meurtrier ». Curiosité que ce paradoxe de la théorie. Jusqu'à quel point ça tient du démenti? Comment Lacan peut-il dire que le rapport sexuel existe, lorsqu'il est incestueux? C'est à mettre en question.

N. Pépin: Peu de temps avant de ne plus pouvoir parler, il avait dit qu'il n'y a de femme que de mère...

P. Salvain: C'est un fantasme, pour le coup.

A. Masson: peut-on articuler cette question de l'analyste en position incestueuse, avec une demande de savoir? Si l'analyste sait qu'il ne sait pas, on ne voit pas pourquoi il serait en position de mère incestueuse.

De même, dans notre débat, nous sommes invités à parler de ce que nous ne savons pas. Cette instance-là est l'analyste. Dans le fond, l'analyste prête son corps, sans corps à corps, pour se faire le lieu d'accueil des signifiants pour lesquels il va pointer, effectuer une coupure.

Quand nous écoutons des travailleurs sociaux aux prises avec des pères incestueux, nous apercevons qu'ils cherchent à donner du sens: les questions soulevées par les situations incestueuses sont entendues dans le sens courant, et non dans le sens analytique. Comment décoller de cela? Comment produire de la symbolisation? Le corps de l'analyste est au service de cette coupure.

J. Nassif: Oui, pourvu que cette coupure vienne d'un corps qui ne soit pas plein de haine.

Serge Vallon: On a une définition anthropologique à peu près correcte de l'inceste, qui revient à une prescription de l'échange, mais en a-t-on l'équivalent en psychanalyse? Je l'entrevois du côté d'un impératif d'exogamie du sujet.

Il y a arrêt sur inceste » (comme on dit « arrêt sur image »), lorsqu'il y a confusion des places. Et confusion des temps. Or, l'usage qu'on fait du désir le situe au dehors; on le situe comme désir de l'Autre. D'où la question: y a-t-il de l'Autre dans les situations d'inceste? Dans les cas rapportés, il n'y avait pas d'Autre, mais des pères copulateurs.

Tout désir a une origine incestueuse - c'est la thèse de Guyomard -. Comment en sortir?

Autre question: Qu'est-ce qu'un inceste symbolique. Dans la séduction, c'est plus clair: c'est l'autre qui veut. Sur la question de la temporalité en analyse, on rencontre une rétroaction subjectivante, comme dans l'histoire d'OEdipe. Est-ce qu'OEdipe se contente de réaliser ce qui était inscrit d'avance, ou est-ce qu'il crée cela? Toute la psychanalyse montre qu'il n'y a pas de fatum. Au fond, c'est dans l'après coup qu'on sait qu'il y a eu inceste.

Questions de technique analytique. Le traitement de la violence est-il le même que celui de l'angoisse? E...] Il y a de l'inceste sans parole, mais pas de parole sans inceste. Pour moi, inceste est le nom de famille du désir; mais ça ne nous laisse pas quitte sur ce que nous entendons par famille.

Compte rendu

RÉUNION DU BUREAU

Le 5 novembre 1992

Dans l'instauration même de l'ordre du jour il est expressément souhaité que les problèmes posés par nos finances n'obèrent pas aussi en temps le volume de la discussion. Étant rappelé que nos deux prochaines échéances sont:

1) l'après-midi sur les dispositifs, fixée au 28 Novembre à Paris, à l'Institut de théologie Protestante, à 14h15.

2) l'enseignement collectif sur: Inceste, Psychanalyse et Cruauté, qui se tiendra à Lille, à la Maison de l'avocat, 8, rue d'Angleterre, le 12 Décembre, à 14h15.

La date de notre prochaine assemblée générale est fixée à Paris, le dimanche 17 Janvier 93.

Un point rapide est fait sur l'état de notre union: 49 membres sont à jour de leur cotisation; 7 ont payé une demie cotisation; et la liste de nos correspondants s'élève à 34. Deux nouveaux membres nous ont rejoints. Un troisième jury de passe sera très prochainement convoqué.

La situation s'est nettement clarifiée à l'occasion de la dernière relance, la plupart des récalcitrants ayant pu annoncer la couleur: certains ont obtempéré, d'autres ont opté pour devenir correspondants et il y en avait encore qui ne s'étaient pas décidé à nous faire savoir qu'ils n'étaient plus des nôtres et qui en ont trouvé l'occasion.

Nos relations avec l'ancien bailleur de notre local sont en bonne voie de règlement. Quand certaines factures (taxe d'habitation, charges du 3<sup>e</sup> trimestre) seront réglées, notre caution

nous sera normalement restituée, une fois défalqués les frais occasionnés par un nettoyage énergétique.

Les relations avec P. Eyguesier, en tant que prestataire de service auprès de l'Atelier Nice qui édite notre courrier et les Actes du colloque, sont clarifiées. Les prochains courriers, en attendant que nous ayons les moyens de nous acheter un ordinateur et que notre secrétaire soit formée à la programmation assistée par ordinateur, seront édités avec les moyens du bord. Nécessité fait loi; mais nous n'en ferons pas vertu.

P. Salvain, faisant valoir l'importance pour le redémarrage de l'institution d'une publication rapide des actes du Congrès de Montpellier, estime qu'il n'y a pas lieu d'attendre le bon vouloir d'un éditeur qui, dans la meilleure des hypothèses, ne nous publierait pas, selon lui, avant Juin.

Or le texte serait prêt à être imprimé avant la fin de l'année et pourrait peut-être sortir avant l'A.G. de Janvier. Certes nous ne serons pas diffusés - ce qui coûte à un éditeur 45 % du prix de confection d'un livre -' mais il serait « plus important qu'il y ait 100 exemplaires vendus en Janvier que 600 en Juin ».

Un devis d'imprimeur pour un tirage de 500 exemplaires sera rapidement demandé, afin de nous donner le moyen de prendre une décision sur pièces. Et il est sous-entendu que cette dépense passerait sans doute avant celle de l'achat d'un nouvel ordinateur.

Bien que le mode de répartition des membres dans l'hexagone se soit inversé et que nous ne soyons plus que 25 dans la région parisienne, M. Jollivet se demande s'il n'y aurait pas moyen de relancer la vie institutionnelle, en organisant des rencontres qui nous permettraient de mieux nous connaître pour réfléchir ensemble sur une orientation qui nous définirait par rapport aux enjeux qui sont, par exemple, déployés au sein de l'Inter-Associatif.

P. Salvain lui objecte que des réunions uniquement centrées sur des thèmes institutionnels ne sont plus assez mobilisatrices et que les gens préfèrent se rencontrer autour de problèmes posés par la clinique ou l'éthique. A ses yeux, la question cruciale est surtout celle de pouvoir capter la demande d'analyse pour avoir suffisamment de patients et pouvoir alors effectivement occuper une place d'analyste.

L'offensive de la psychiatrie contre la psychanalyse n'a, en effet, jamais été aussi préoccupante. Il y a 1500 à 1800 psychiatres installés dans la région parisienne; et la plupart des jeunes psychiatres qui mènent des analyses, parfois sans avoir été eux-mêmes analysés, signent des feuilles à tire-larigot.

Lorsque la sécurité sociale sera parvenue à mettre au point son projet de nomenclature fine, de tels

excès seront sans doute endigués, les psychiatres devront rentrer dans leur grilles et les séances ne pourront plus être considérées comme des consultations. Mais ce seront alors les psychologues qui pourront tirer les marrons du feu, puisque tout laisse penser que ceux-ci parviendront à faire attester un acte de psychothérapie par la sécurité sociale, comme c'est le cas aux USA, parce que cet acte coûtera sans doute moins cher que celui des psychiatres.

M. Jollivet objecte à P. Salvain que ces prévisions alarmistes ne suffisent pas à cadrer le symptôme de la désaffection des analystes par rapport à leurs institutions. Il s'agirait de savoir pourquoi les psychanalystes ne parviennent plus à faire de leur discours une offre qui séduise le social et pourquoi à ce titre leurs congrès ne touchent que des collègues et n'arrivent pas à mordre au-delà sur les éventuels futurs analysants.

La formation des analystes devrait en ce sens aller jusqu'à leur permettre de savoir toucher les gens qui pourraient être concernés par leur acte. Celle-ci ne se réduit pourtant pas à l'aptitude

à se constituer une clientèle, même si la plupart du temps le problème est résolu d'une façon plus ou moins sauvage.

Mais P. Salvain lui répond encore que l'offensive anti-psychanalyse est tellement virulente qu'une peur de perdre ses clients est devenue perceptible et que la raideur de l'exercice d'une psychanalyse pure cède de plus en plus devant cet usage arrangé de la psychanalyse qui s'accommode des psychothérapies.

Il remarque qu'il est significatif que, lorsque les nouveaux internes en psychiatrie lisent Freud, ils le font comme ils liraient de la poésie et comme si cela ne concernait pas leur pratique! En bref, il est devenu urgent de démontrer que la psychanalyse n'est pas ringarde. C'est avec ces préoccupations en tête qu'est abordée la question de l'organisation de l'après-midi du 28 Novembre sur les dispositifs et la nomination.

Deux types de groupes se sont, en effet, mis à la tâche à partir de chacune des précédentes A.G. : les groupes sur la nomination, et les cartels issus du tirage au sort qui a lancé le (ou les) dispositif(s) sur la pratique.

Il y a certes des liens entre ces deux types d'abord, qui ne sont que des angles d'attaque différents pour aborder les questions afférentes au deveniranalyse, questions à propos desquelles l'apport de notre expérience de la passe ne devrait pas être négligé.

Mais c'est surtout le résultat du fonctionnement des cartels qui devrait apporter le plus d'enseignements, surtout si les personnes concernées se donnent le moyen de parler de ce qui s'est réellement passé pour elles et qui a été, selon leur propre dire, très impliquant.

Cela ne devrait cependant pas empêcher les personnes qui n'y ont pas participé d'avoir leur mot à dire et de pouvoir intervenir. Cela devrait surtout permettre d'arriver à l'Assemblée de Janvier avec la possibilité de remanier significativement les statuts, en proposant de quoi remplacer le fameux protocole institutionnel » qui est resté lettre morte.

M. Jollivet et J. Nassif font le point sur la situation plus ou moins confuse qui règne actuellement à la Coordination permanente de l'InterAssociatif. Le risque est grand, en effet, que les représentants des associations ne soient plus les mandataires de positions hétérogènes ou compatibles, mais les sujets des effets d'un groupe institutionnel particulier.

Ce groupe aurait donc besoin d'une nouvelle structuration qui le sorte de la paralysie et qui rende une parole possible, en faisant barrage aux procès d'intention qui sont actuellement très souvent pratiqués. Un des moyens préconisés serait de ralentir la circulation du secrétariat. Elle est tournante et mensuelle et pourrait devenir trimestrielle, ce qui responsabiliserait par rapport aux autres l'association qui s'en chargerait.

Une autre proposition serait d'instaurer une présidence, un secrétariat et une trésorerie qui seraient confiés chaque fois à trois personnes d'associations différentes (un président et deux vice-présidents, et ainsi de suite), un nombre qui couvrirait presque celui des 10 associations de l'InterAssociatif. En espérant que la nomination à ces postes ne pose pas les problèmes qu'a entraînés celle des secrétaires à adjoindre à J. Nassif pour l'organisation du prochain congrès européen.

La réunion se termine sur l'expression d'un antagonisme assez tranché entre le pôle trésorier du Conseil, soucieux de gestion saine, et le pôle entrepreneur, qui cherche à se donner les moyens de réussir et qui va jusqu'à préconiser d'emprunter les 12000F nécessaires à l'achat de l'ordinateur.

La décision est à nouveau reportée.  
(Compte-rendu rédigé par J. Nassif)

